



Direction Générale
des Services
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 12 Juin 2017

Présidence : M. Jean HINGRAY, Maire.

Étaient présents : M. HINGRAY, M. THOUVENOT, M^{me} SCHLESINGER, M. CLOCHÉ,
M^{me} HANTZ, M. FOUCHER, M^{me} LE MAREC, M. ROBICHON,
M^{me} PORTÉ, M. RENARD, M^{me} CHERRIERE, M^{me} PIERREL,
M. DARCHOURAK, M^{me} COLOMBIER, M^{me} DIDON,
M. VALDENAIRE, M. SPATZ, M. MILLOTTE, M^{me} WAGNER,
M. BAUMGARTNER, M^{me} TISSERANT, M. TISSERAND,
M. VALUSEK, M^{me} RATSIMIHAH, M. RIMPAULT, M. LAINE.

Procuration : M^{me} GAILLEMIN à M^{me} PORTÉ
M. ROSA à M. FOUCHER
M^{me} SCHNEIDER à M. LAINE.

Secrétaire de Séance : M. Romain MILLOTTE.

Assistaient à la Séance : M^{me} Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services par intérim
M. Pascal GRANDEMANGE, Directeur des S.T.M.
M. Quentin VAN DE WOESTYNE, Directeur des R.H.
M. Mickaël GERARD, Responsable du Service D.R.A.J.
M^{me} Lélia CLEMENT, Responsable du Service Finances - Comptabilité
M^{me} Assia AMMOUR-LENOIR, Chargée de Communication
M^{me} Marie-Christine GERMAIN, Adjoint Administratif Principal
M^{me} Virginie VINCENT, Adjoint Administratif.

Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Madame Béatrice GAILLEMIN qui donne pouvoir à Madame Jocelyne PORTÉ,
- Monsieur David ROSA qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles FOUCHER,
- Madame Lise SCHNEIDER qui donne pouvoir à Monsieur Hugues LAINE.

L'effectif est donc de 26 membres présents + 3 procurations.

Monsieur le Maire informe les Élus, absents au dernier Conseil Municipal, qu'ils trouveront sur leur table le livret du Conseil Municipal, avec toutes les Commissions, désignations... qui est un document à conserver durant toute la durée du mandat.

Ensuite, il indique à l'ensemble des Conseillers Municipaux, qu'ils trouveront également devant eux un exemplaire du règlement intérieur validé lors du précédent Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

⇒ **Condoléances** :

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- A **Monsieur Michel COTINAUT**, à l'occasion du décès de son épouse, **Christiane**, ancienne Conseillère Municipale, dont les obsèques ont été célébrées le Vendredi 02 Juin dernier en l'Église Abbatiale.

Monsieur le Maire poursuit avec une autre communication.

Il informe ses collègues que Madame Catherine HUMBERTCLAUDE, attaché territorial principal titulaire, est actuellement détachée sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services figurant au tableau des effectifs de la ville de Remiremont.

Il précise que le détachement de l'intéressée a été renouvelé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2016, soit jusqu'au 30 mai 2021.

Conformément à l'article 53 de la loi N° 84-53 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il ne peut être mis fin aux fonctions des agents occupant l'emploi susmentionné, qu'après un délai de six mois suivant soit leur nomination dans l'emploi, soit la désignation de l'autorité territoriale.

La fin des fonctions des agents concernés est précédée d'un entretien de l'autorité territoriale avec les intéressés et fait l'objet d'une information de l'assemblée délibérante, inscrite au Procès-Verbal de la séance concernée et du Centre national de la fonction publique territoriale ou du centre de gestion.

Aussi, il informe les Élus de son intention de décharger Mme HUMBERTCLAUDE de ses fonctions actuelles de DGS et précise que l'intéressée en a été informée lors d'un entretien tenu le 1^{er} juin 2017.

La fin de façon anticipée d'un détachement sur emploi fonctionnel ne pouvant prendre effet qu'au premier jour du troisième mois suivant l'information de l'assemblée délibérante, cette décision, formalisée par voie d'arrêté, prendra effet au 1^{er} septembre 2017.

⇒ **Remerciements** :

Il donne ensuite connaissance des différents courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

➔ **Suite à l'attribution de subventions** :

- De **Madame Monique CHARTOIRE**, Présidente du Comité d'Accueil des Anciens de Remiremont
- De **Madame Sylvaine JUNG et Monsieur Jean-Marie CONROY**, respectivement Directrice et Président de l'Association « A.I.T.H.E.X. »
- De **Madame Marie-Christine MANGE**, Présidente de l'Association Familiale Remiremont-Vecoux
- De **Monsieur Yvan DEMANGEL**, Président du Club « Evasion »
- De **Madame Carole ARNOULD**, Présidente de l'Association des Jeunesses Musicales de France du Grand Est
- De **Madame Carole ARNOULD**, Présidente de l'Association « Musique à Remiremont »
- De **Madame Jacqueline BOUVIER**, Présidente des 'Amis de la Nature', section de Remiremont
- De **Madame Nathalie PARIS**, Présidente de l'Association « Pointes et Entrechats »
- Du **Docteur Noël BODART**, Président de l'Association « Bibliothèque de l'Hôpital de Remiremont »
- De **Madame Monique CHARTOIRE**, Présidente de l'Association « Les Amis du Châtelet »
- De **Monsieur Robert JACQUOT**, Président du « Club Vosgien » Association de REMIREMONT et des Environs
- De **Monsieur Jean-Claude PERRIN**, Président du « Club Informatique 88 »
- De **Monsieur Jean Dominique BERNARD**, Directeur Départemental de l'Association « Prévention Routière »
- De **Monsieur Philippe CUNAT**, Président de l'Association pour le Don de Sang Bénévole à Remiremont
- De **Madame Lydie CLAUDE**, Présidente du Foyer Socio-Educatif du Collège Charlet.

➔ **Divers** :

- De **Madame Aude GREPINET**, Présidente de l'Association Trait d'Union, et **Madame Margaux VOIRIN**, pour avoir reçu 2 bacs à potager et avoir permis aux enfants de s'éveiller sur le respect de la Nature et apprendre à mieux comprendre son fonctionnement.

Monsieur le Maire propose alors d'approuver les différents comptes-rendus.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 13 Avril 2017, le compte-rendu de la réunion de la Commission de la Culture du 30 Mai 2017 et le compte-rendu de la Réunion conjointe de la Commission de la Circulation et du Stationnement, de la Commission de l'Urbanisme et de la Commission des Travaux du 31 Mai 2017, sont adoptés à l'unanimité.

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif - Demande d'adhésion :

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'adhésion formulée.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Fédération Médico-Sociale des Vosges - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, désigne Madame Danielle HANTZ, Adjointe en charge des Affaires Sociales, pour représenter la Ville de Remiremont au sein du Conseil d'Administration de la Fédération Médico-Sociale des Vosges.

PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs - Modificatif :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête telles que présentées les modifications du tableau des effectifs du Personnel Municipal et autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaires, à la nomination des agents concernés à la date qu'il jugera opportune. Il dit que les rémunérations à verser seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

PERSONNEL TERRITORIAL - Convention de mise à disposition d'Agents Municipaux "Sapeurs-pompiers volontaires" pour disponibilité opérationnelle et disponibilité pour formation - Avenant :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention établie entre la Ville de REMIREMONT et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges relative à la mise à disposition de quatre agents municipaux « sapeurs-pompiers volontaires » en matière de disponibilité opérationnelle et de disponibilité pour formation.

PERSONNEL TERRITORIAL - Astreintes :

Le Conseil, à l'unanimité, décide la mise en place d'astreintes d'exploitation pour le personnel technique du Palais des Congrès, chargé d'intervenir pour le bon fonctionnement et la sécurité de l'équipement, durant toute l'année, la semaine, en dehors de l'horaire de travail habituel, les samedis, dimanches et jours fériés. Il charge Monsieur le Maire de rémunérer ou de compenser les périodes ainsi définies conformément à la réglementation en vigueur et précise que le bénéfice de ce régime est ouvert à l'ensemble des agents qu'ils soient titulaires ou non titulaires. Il dit également que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Patrimoine Communal - Cession d'une parcelle de 198 m² incluse dans la propriété de la SCA Terre d'Horizon :

A l'unanimité, le Conseil, vu l'avis du service des domaines 2017-383-V- 075 du 8 mars 2017 et considérant l'absence de fonction de desserte de ce délaissé, constate la désaffectation matérielle de la parcelle et décide le déclassement de ce terrain du domaine public. Il donne un avis favorable à la cession de la parcelle pour un montant fixé à 5 940 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de la parcelle à intervenir auprès de l'étude notariale de Maître DUBAR, 105 rue Charles de Gaulle à REMIREMONT.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Domaine public - Occupation du domaine public pour isolation thermique par l'extérieur :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide de permettre les occupations du domaine public pour les travaux d'isolation thermique par l'extérieur de bâtiments, dès lors que l'autorisation n'est pas susceptible d'entraver la circulation publique et lorsque aucun déplacement d'un ouvrage public n'est nécessaire. Il limite à 15 centimètres maximum la largeur de l'emprise au sol autorisée et précise que l'autorisation sera formalisée par la signature du demandeur et de Monsieur le Maire d'une convention d'occupation du domaine public dont la durée sera de 30 ans maximum. Il indique également que l'occupation du domaine public donnera lieu au versement au profit de la Commune d'une redevance annuelle forfaitaire de 5 € par mètre linéaire d'occupation du domaine public et par étage concerné par l'isolation, et que le droit d'établissement facturé à la signature de la convention, ou lors de tout avenant effectué à la demande de l'occupant sera fixé à 50 €. Il précise que ces montants, seront révisibles chaque année, au 1^{er} janvier, en fonction de l'indice IPC (Indice des Prix à la Consommation) - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Ensemble hors tabac, Identifiant 001763852, base février 2017, indice 100,52 et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir selon le modèle annexé à la délibération.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Résidentialisation - Convention de servitude avec Vosgelis :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de convention de servitude à intervenir avec Vosgelis et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention. Il autorise également l'adjonction future de nouvelles parcelles dans le périmètre de la convention à intervenir par avenant pour l'ensemble du territoire de Remiremont et Monsieur le Maire à signer ces avenants.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Acquisition de la forêt et du Fort du Parmont - Droit de priorité :

Après discussion, le Conseil, par 28 voix pour et 1 abstention (Mme Janine RATSIMIHAN) décide de l'acquisition par la Ville sur l'État des parcelles cadastrées section BC, n^{os} 57, 58 et 60, lieudit « Fort du Parmont » par application du droit de priorité des articles L 240-1 à L240-3 et L211-3 du Code de l'Urbanisme pour un montant de 70 000 €. Il prend note que le Service des Domaines procédera à la rédaction de l'acte administratif de cession qui sera soumis à notre Assemblée lors d'une réunion ultérieure et dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 21, article 2111, S/Fonction 01, pour 50 000 € en ce qui concerne le Budget Forêt 2018 et pour 20 000 € en ce qui concerne le Budget Principal 2018. Il décide également de demander à l'État la soumission au régime forestier de la partie non mise à disposition de l'association.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Service urbain de transport de personnes - Navette bihebdomadaire - Compte-rendu d'activité 2016 :

Après discussion, le Conseil, prend acte de la communication qui lui a été faite dans le cadre de l'exploitation en 2016 de la navette bihebdomadaire de transport en commun.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Procès-verbal de mise à disposition des locaux de l'Office de Tourisme au profit de la CCPVM :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de procès-verbal de mise à disposition des locaux et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Convention de refacturation des charges du bâtiment occupé par l'Office de Tourisme :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de convention de refacturation pour les locaux de l'Office de Tourisme et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

TRAVAUX ET URBANISME - Réhabilitation du réseau d'assainissement - Avant-Projet Sommaire :
Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux et constate que les travaux sont estimés à 297 357,50 € H.T. soit 356 829,00 € T.T.C. Il sollicite pour en assurer le financement une subvention du Département des Vosges au titre de l'assainissement, collecte des eaux usées, plafonnée à 2 500 € H.T. / habitant collecté, soit une subvention pouvant atteindre jusqu'à 221 000,00 €.

TRAVAUX ET URBANISME - Bâtiments communaux - Travaux divers d'amélioration du patrimoine - Programme 2017 - Avant-projet sommaire - Modification du plan de financement :
Le Conseil, à l'unanimité, valide le nouveau plan de financement prévisionnel concernant les travaux divers d'amélioration du patrimoine 2017.

FINANCES - Procès-verbal de mise à disposition de l'actif et répartition du patrimoine liés au transfert de la compétence "Tourisme" au 1er janvier 2017 à l'Office de Tourisme Communautaire de Remiremont/Plombières-les-Bains :
Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le procès-verbal permettant de pouvoir procéder au transfert et à la répartition des comptes de bilan ainsi que des excédents de fonctionnement et d'investissement entre la Ville de Remiremont et le nouvel office communautaire de Remiremont/Plombières-les-Bains.

FINANCES - Budget de l'exercice 2017 - Ajustement de crédits - Budget Principal - D.M. n° 1 :
Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, vote en Décision Modificative n° 1 au Budget Principal les crédits nécessaires tels que figurant dans les tableaux présentés et autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits correspondants.

FINANCES - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes :
Le Conseil, à l'unanimité, autorise la Trésorerie Principale de REMIREMONT à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville tel que mentionné dans le rapport.

FINANCES - Centre Aquatique - Tarifs :
Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs des droits d'entrée proposés pour être applicables à compter du 1er Septembre 2017.

FINANCES - Restaurant Municipal Scolaire - Tarifs des repas :
Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à la rentrée scolaire 2017/2018 ainsi que le nouveau règlement intérieur fixant la mise en place de deux services de repas.

FINANCES - Centre Social de Remiremont - Tarification 2017-2018 :
Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

FINANCES - École Municipale de Musique - Tarifs 2017-2018 :
Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter de la rentrée scolaire 2017-2018.

FINANCES - Foires et marchés - Tarifs - Additif :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve les modifications relatives aux tarifs des droits de place sur foires et marchés et adopte la tarification proposée pour le marché qui a lieu le vendredi matin pour être applicable à compter du 1^{er} juillet 2017.

FINANCES - Espace d'Animation "Le Volontaire" - Tarifs de location - Additif :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour les salons organisés à l'Espace d'Animation « Le Volontaire ».

FINANCES - Animation - Tarifs année 2017 - Additif :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour la brocante vide-grenier et le marché de Noël ainsi que la mise en place des tarifs réduits des locations du Palais des Congrès pour les établissements publics au même titre que les associations.

FINANCES - Recettes publicitaires - Tarifs 2017 - Additif :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement des sommes figurant dans le rapport.

FINANCES - Musée Municipal Charles de Bruyères - Exposition du 8 février au 21 mai 2017 "Numismatique de Remiremont, Xe - XIIIe s." - Tarif vente de Catalogue - Additif :

Le Conseil, à l'unanimité, rappelle que, par délibération D0242017 du 6 mars 2017, le prix de vente du catalogue de l'exposition « Numismatique de Remiremont, Xe et XIIIe s. » a été fixé à 19 € l'unité pour 100 exemplaires mis en vente, sachant que 150 avaient été édités. Il propose de remettre en vente 40 exemplaires supplémentaires et de maintenir à 19 € l'unité le tarif de vente.

FINANCES - Musées Municipaux - Acquisitions d'œuvres - Demande de subvention auprès du FRAM (DRAC et Région Grand Est) :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le programme d'acquisitions d'œuvres présenté pour un montant net de 3 700 € et précise que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017, compte 2168 « autres collections et œuvres d'art ». Il sollicite auprès du FRAM, pour en assurer le financement, une subvention du montant le plus élevé possible.

FINANCES - Musées Municipaux - Restauration d'œuvres - Demande de subvention auprès de la DRAC :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable aux projets de restauration proposés et prend acte de leur estimation fixée à 12 276 € HT. Il dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, compte 2316 « restauration des collections et œuvres d'art » et sollicite, pour en assurer le financement, une subvention de la DRAC au taux le plus élevé possible.

FINANCES - Association Vosges Loisirs Vidéo - "Subvention exceptionnelle" :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle destinée au soutien de l'Association Vosges Loisirs Vidéo au titre des rencontres interrégionales de cinéma du grand Nord Est à hauteur de 200,00 €. Il dit que cette somme sera imputée sur le crédit réservé ouvert au budget de l'exercice 2017, Article 6574 « Subvention de Fonctionnement aux Associations », Sous-Fonction 01 « Services Généraux des Administrations publiques et locales » et sera versée sur le compte bancaire au nom de ladite Association.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les Elus qui le souhaitent à intervenir.

Comme il l'avait déjà signalé en Commission Finances, Monsieur Yves VALUSEK souhaite revenir sur le problème des déjections canines au plan d'eau et le manque de distributeurs de canipoches. Monsieur le Maire répond qu'une étude est en cours pour améliorer la propreté sur ce site.

Sans question diverse, la séance est levée à 22 h. 15.

A REMIREMONT, le 15 Juin 2017.

Jean HINGRAY
Maire de REMIREMONT